

PASSEPORT(S) et/ ou CARTE(S) D'IDENTITE(S)
BIOMETRIQUE(S)



RDV LE :

à ___h___

UNIQUEMENT SUR RDV
POUR **DEPOT** DU DOSSIER ET **RETRAIT** DU TITRE
PRESENCE INDISPENSABLE DE CHAQUE DEMANDEUR
ET DE L'ENFANT

Pour déposer une demande ou retirer un titre :
Du lundi au jeudi **8h00 - 11h15 / 13h00 -16h15**
Vendredi **8h00 - 11h15 / 13h00 - 15h15**

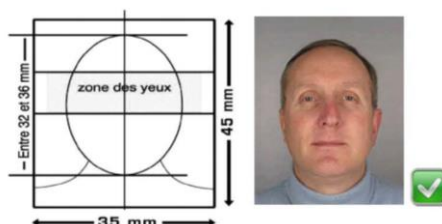
Pour les prises de RDV au guichet ou par téléphone : **04.73.28.88.00**

Cas général:

ATTENTION, NE FOURNIR QUE DES ORIGINAUX

- 1** seule photo, Format Biométrique, (photographe fortement conseillé) (de moins de 6 mois), en couleur, sur fond gris et dont la taille du visage doit être de 32 à 36 mm du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

NE PAS DÉCOUPER LA PHOTO



- Carte Nationale d'identité **en cours de validité**
- Ancien passeport** pour annulation (Ce dernier sera obligatoirement restitué en Préfecture).
- Déclaration de perte (peut être faite en Mairie lors du RDV de dépôt) ou de vol (Gendarmerie/Commissariat)
- L'original de la copie intégrale d'acte de naissance à obtenir auprès de votre mairie de naissance (moins de 3 mois),
* **Uniquement si votre commune de naissance n'est pas à COMEDEC se renseigner auprès de celle-ci. ATTENTION ; Bien connaître : noms, prénoms, dates et lieux de naissances des parents**
Reste obligatoire si changement d'état-civil, perte vol ou titre périmé : **CNI**. Ou **PASSEPORT périmé** de plus de 5 ans **impératif**

L'**original** d'un justificatif de domicile au nom et prénom de l'intéressé (factures consommations de **moins de 6 mois**, Eau, EDF, Gaz, Téléphone, ou dernier avis d'impôt sur le revenu, Taxes Foncières ou Habitation (de l'année). Cas particulier des majeures hébergés chez leurs parents : fournir justificatif de domicile des parents+ attestation manuscrite signée+ carte nationale d'identité en original du parent 'hébergeant).

Timbre fiscal PASSEPORT Adulte(s) 86€

Timbres fiscaux mineurs passeports :

Enfants (15 - 17 ans)... 42 €

Enfants (moins de 15 ans)... 17€

Timbre fiscal CARTE d' IDENTITE uniquement si perte ou Vol 25€

CAS DES MINEURS :

Présence obligatoire au dépôt et retrait du dossier du parent exerçant l'autorité parentale muni de sa pièce d'identité.

CAS de MINEURS de PARENTS SEPARES

En cas de **divorce ou séparation** des parents : Le dépôt du dossier se fera par le parent ayant la garde principale,

- Jugement complet original de divorce ou de séparation ,
- Carte d'identité ou Passeport des 2 parents,
- Autorisation manuscrite et signée du 2^{ème} parent.

EN CAS DE **GARDE ALTERNÉE**, FOURNIR UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DES 2 PARENTS.

LISTE DES AUTRES MAIRIES EQUIPEES POUVANT VOUS ACCUEILLIR :

Aubière : 04.73.44.01.02	Ambert : 04.73.82.07.60	Besse : 04.73.79.50.12	Brassac-les-mines : 04.73.54.30.88
Cournon : 04.73.69.90.00	Cunhat : 04.73.72.07.00	Chamalières : 04.73.19.57.57	Clermont-Ferrand : 04.73.42.63.63
Gerzat : 04.73.25.89.54	Issoire : 04.73.89.03.54	Lezoux : 04.73.73.01.00	Les Martres-de-Veyre : 04.73.39.90.75
Pont-du-Château : 04.73.83.73.70	Rochefort-Montagne : 04.73.65.82.51	St-Georges-de-Mons : 04.73.86.71.84	
Puy-Guillaume : 04.73.94.70.49	St-Amant-Tallende : 04.73.39.30.20	Thiers : 04.73.80.88.80	
Riom : 04.73.33.79.00	St-Eloy-les-Mines : 04.73.85.08.24	Volvic : 04.73.33.50.38	

Des formulaires Cerfa de pré-demande à remplir et imprimer sont disponibles sur internet sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr> (facultatif)
Attention pour les mineurs : le parent qui remplit le document doit être présent le jour du RDV et le parent absent produit une autorisation manuscrite et signée à part + sa Carte Nationale d'Identité .

**TOUS PASSEPORTS et CNI NON RETIRÉS DANS
LES 3 MOIS SERONT AUTOMATIQUEMENT
ANNULÉS ET DÉTRUITS PAR LA PREFECTURE.**